

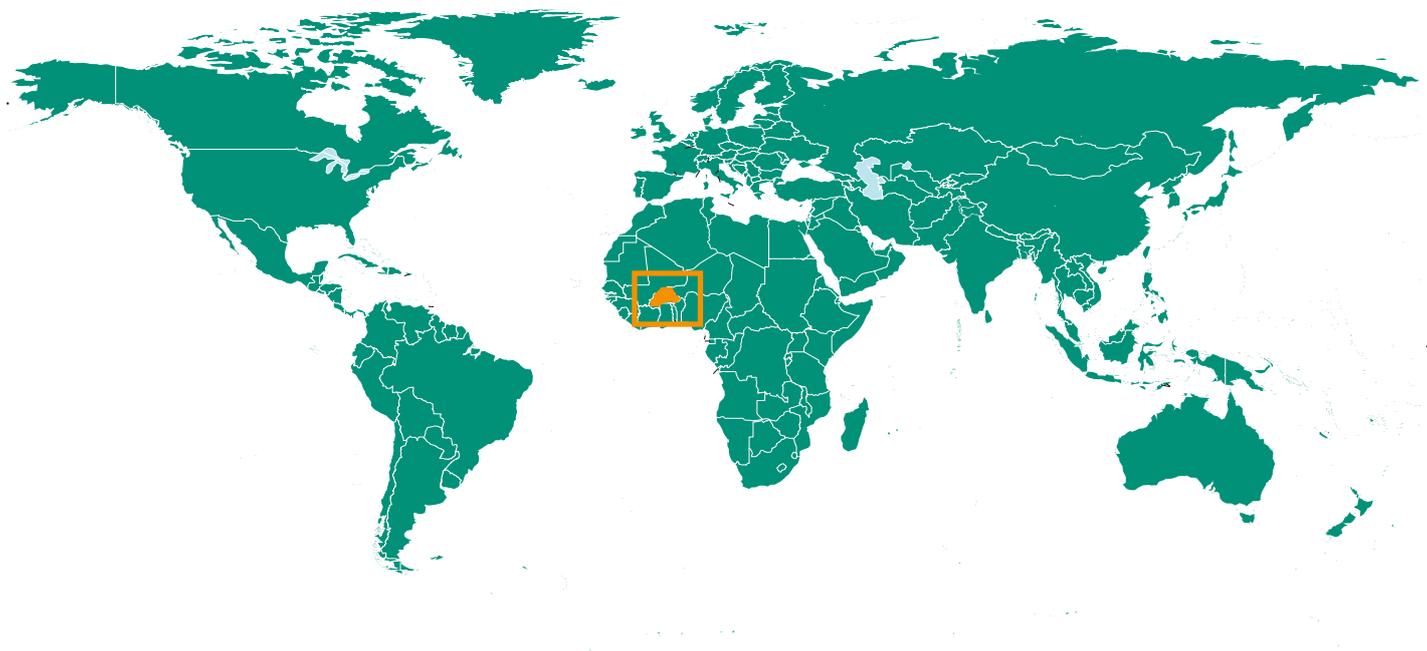
DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

BURKINA FASO



Programme des Nations Unies pour les
Établissements Humains
Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes

UN  HABITAT



Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT/ Boro Henriette Michele

HS: HS/1058/08F

ISBN: 978-92-1-132030-5 (Series)

ISBN: 978-92-1-132053-4 (Volume)

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l’Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à :

ONU-HABITAT

B.P. 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Situation des établissements humains	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
Réduire la vulnérabilité	7
Problématique du genre	7
Renforcer les capacités	7
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	8
Planification et gestion urbaine	8
Gouvernance et cadre institutionnel	9
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	10
Foncier	10
Logement	10
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	11
L'environnement	11
Les services urbains de base	12
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	13
La production de logement social	13
La production de parcelles sociales	13
L'assistance à l'auto-construction	13
La réduction des coûts de la construction par la promotion des matériaux locaux	13
La construction de logements sociaux	13
Le développement de la promotion immobilière et foncière	14
INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION	14
ACTIVITÉS RÉCENTES ET EN COURS	17
ONU-HABITAT	17
Partenaires	18
STRATÉGIE	19
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	19
Objectifs du programme	20
Modalités de gestion	20
Risques	20
Priorités identifiées	21
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	22
Principes clés	22
Information	22
CADRE DU PROGRAMME	23
Tableau des résultats et des ressources	23
Budget du programme	26
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	28
ACRONYMES	28
RÉSUMÉ	31
EXECUTIVE SUMMARY	32

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXÉCUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays

(HCPD) mis au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays.

Ces outils de référence sont destinés aux chargés de programme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme « One UN » est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive

MINISTRE



Le Gouvernement du Burkina Faso, en créant en janvier 2006, un Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, a exprimé sa volonté politique d'ériger au rang des priorités nationales, la problématique de la gestion de développement urbain.

Pour ce faire, plusieurs instruments ont été élaborés

pour une prise en charge efficiente du secteur, marqué par une extension spatiale démesurée des deux principales villes, une insuffisance des infrastructures de base, un déficit en logement et un développement de l'insécurité. Il s'agit du Code de l'Urbanisme et de la Construction, de la Politique Nationale de l'Habitat et de Développement Urbain et de la loi régissant la promotion immobilière au Burkina Faso qui devront permettre de créer de meilleures conditions de vie pour les populations, tout en renforçant la lutte contre la pauvreté urbaine.

Le Programme-Pays 2008-2009 d'ONU-HABITAT, développé autour de quatre domaines, a été élaboré et validé en partenariat avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme qui se l'est approprié.

Ce programme cadre avec les priorités nationales contenues dans le Cadre Stratégique de Lutte contre le Pauvreté (CSLP) et les priorités sectorielles prises en compte par les Commissions Sectorielles et Thématiques. D'un coût global estimé à 5 987 878 dollars US, ce programme constitue une nouvelle opportunité de coopération entre mon pays et ONU-HABITAT pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Je voudrais saluer ici, les efforts du Système des Nations-Unies en général, et d'ONU-HABITAT en particulier pour les soutiens multiformes dont mon Département a bénéficié pour la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes déjà exécutés ou en cours de réalisation au Burkina Faso.

Tout en réaffirmant ma disponibilité et l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso pour la mise en œuvre du présent programme-cadre, j'invite tous les partenaires à se joindre à nous dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations burkinabé.

Vincent T. Dabilgou
Officier de l'Ordre National
Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

ANALYSE DE LA SITUATION

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays d'une superficie de 274,200 km² peuplé de plus de 15 millions d'habitants (UN DESA 2008). Selon les rapports mondiaux sur le Développement Humain Durable du PNUD, son Indicateur de Développement Humain (IDH) est l'un des plus faibles au monde depuis plus d'une décennie: avec 0,302 en 2006, le pays se plaçait au 175^{ème} rang sur 177 pays. C'est donc une population des plus vulnérables et dont les capacités de réaction aux crises conjoncturelles sont faibles. La population est jeune et faiblement instruite: l'âge moyen est de 23 ans, le taux brut de scolarisation combinée est de 26 pour cent et l'analphabétisme touche 79 pour cent de la population.

En dépit d'un taux de croissance réelle du PIB de l'ordre de 5,5 pour cent en moyenne annuelle pour la période 1995-2002, 46,4 pour cent de la population vit en-dessous du seuil absolu de pauvreté (EBCVM de 2003), contre 45,3 pour cent en 1998. La pauvreté

touche davantage les femmes (52 pour cent) que les hommes, et 23 pour cent de la population rurale vit dans l'extrême pauvreté.

Le faible niveau de développement humain, qui se manifeste par un déficit social important, ne peut être résorbé sans renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et de la société dans son ensemble dans les domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'habitat, tant au niveau national qu'au niveau local.

La problématique du renforcement des capacités est mise en relief dans les documents nationaux de politiques et stratégies de développement, et principalement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui affirme le leadership national dans le processus de développement. Ce document d'orientation nationale a été adopté en 2000 et révisé en 2003 pour tenir compte non seulement des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mais aussi de la régionalisation de la lutte contre la pauvreté.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) du Burkina Faso se donne cinq objectifs prioritaires de développement, sur lesquels la communauté internationale (y compris le Système des Nations Unies) aligne ses interventions: (1) élargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, (2) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, (3) promouvoir la bonne gouvernance (politique, administrative, économique et locale), (4) réduire la fragilité de l'économie rurale et l'insécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et promouvoir une gestion « durable » de l'environnement, et (5) stabiliser la tendance du VIH/SIDA.

Pour atteindre ses objectifs, le CSLP a retenu quatre axes stratégiques: (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, (iii) élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité, et (iv) promouvoir la bonne gouvernance. L'axe 2 du CSLP vise notamment l'amélioration du cadre de vie des pauvres (habitat) comme facteur de lutte contre la pauvreté.

La première partie du Document de Programme-Pays est organisée selon les priorités du Plan Institutionnel et Stratégique à Moyen Terme d'ONU-HABITAT approuvées par le Conseil d'Administration en 2007.

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 15 231 000
- Pop. urbaine: 2 994 000 (20%)

Taux de croissance annuel (%) (2005-2010)

- National: 2.89 %
- Urbain: 5.04 %

Les villes principales (2008)

- Ouagadougou: 1.4 million
- Bobo Dioulasso: 435 000

Source: UN DESA

Indicateur urbain

Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 59.5%

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 93.9%
- A l'eau courante: 88.5%
- A l'assainissement: 59%
- A un espace de vie suffisant: N/A
- A un logement durable: 93.7%

Source: UN-HABITAT, 2003

PRIORITÉ 1: PLAIDOYER, ÉVALUATION ET PARTENARIAT

Au Burkina Faso, le taux d'urbanisation est passé successivement de 6,35 pour cent en 1975 à 12,33 pour cent en 1985 puis à 15,11 pour cent en 1995. En l'an 2005, ce taux était estimé à 18,28 pour cent d'après le Recensement général de la population et de l'habitat et pourrait atteindre 30 pour cent à l'horizon 2026. Ces taux d'urbanisation sont parmi les plus faibles de cette région d'Afrique – alors que l'urbanisation est souvent synonyme d'amélioration du cadre de vie des populations (construction d'équipements, de superstructures, d'infrastructures, viabilisation des espaces de vie, services urbains de base, etc.).

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Situé dans la zone sahélienne avec une faible pluviométrie, le Burkina Faso est exposé à la désertification, avec comme conséquences des sécheresses cycliques et des crises alimentaires à répétition.

Paradoxalement, au cours des deux dernières saisons hivernales, le pays a connu des inondations, qui en 2007 ont affecté 12 des 13 régions administratives. Ces inondations ont revêtu un caractère inhabituel de par leur ampleur et leur incidence sur les populations locales. Près de 93 000 personnes ont été déclarées sinistrées par le Gouvernement et les dégâts, importants, portent sur les habitations, les greniers, les champs, les biens des ménages, les voies de communication et les ouvrages hydrauliques.

La pauvreté généralisée des populations, ainsi que le manque de capacités en maîtrise d'ouvrage, en gestion urbaine et en ressources humaines, reflètent la pénurie qui caractérise le secteur de l'habitat. Avec la décentralisation, les collectivités territoriales se sont vu transférer des compétences, mais sans véritable accompagnement de ressources humaines et financières pour les assumer. Rares sont les communes qui disposent de services techniques municipaux. Le scrutin municipal d'avril 2006 a désigné 18 000 élus, dont 80 pour cent d'analphabètes. Cela veut dire qu'à l'échelon local, les élus ne sont pas vraiment à même de répondre avec efficacité aux besoins croissants des populations.

PROBLÉMATIQUE DU GENRE

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) a lancé un appel à l'intégration de la dimension "genre" dans les politiques, stratégies et programmes, afin de réduire les inégalités hommes-femmes dans les initiatives de développement.

La population du Burkina Faso compte 52 pour cent de femmes. Toutes proportions gardées, le faible indice de développement humain et la pauvreté affectent davantage les conditions de vie des femmes que celles des hommes, et ce dans pratiquement tous les aspects de la vie. Selon le recensement général de 2006, 17,3 pour cent des femmes étaient chefs de ménage.

Le Gouvernement et les autres parties prenantes au développement social sont largement convaincus que les femmes, tout comme les hommes, constituent un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. Une planification prenant pleinement en compte la dimension du genre s'impose donc pour garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes, et notamment dans les catégories sociales défavorisées.

L'intégration du genre dans les programmes de développement est une question transversale à tous les niveaux d'intervention d'ONU-HABITAT, et notamment: (i) allocation des ressources, (ii) formulation et mise en œuvre des politiques, (iii) suivi-évaluation des politiques et programmes et (iv) systèmes et pratiques d'organisation. C'est dans ces domaines que l'on garantira la participation des femmes et des hommes en tant qu'agents et bénéficiaires des interventions en faveur du développement.

RENFORCER LES CAPACITÉS

L'expérience pratique du développement et l'analyse systémique suggèrent que le renforcement des capacités doit prendre en compte cinq éléments essentiels et interdépendants, à savoir:

- i la formation et les mises à niveau (instruction et formation continue),
- ii les systèmes et organisations (procédures, méthodes ,etc.),
- iii la logistique et les équipements (moyens de soutien des activités),
- iv les motivations ou incitations (monétaires ou en nature) et
- v le comportement (savoir-faire et savoir-être dans des contextes culturels bien définis).

La Déclaration de Paris appelle au renforcement des capacités des pays bénéficiaires grâce à l'utilisation (par les donateurs) des systèmes nationaux consolidés, et au renforcement par les partenaires de leurs propres capacités de développement.

Cependant, force est de reconnaître que quel que soit le volume de ressources financières et l'ampleur du soutien extérieur, les efforts de développement dans de nombreux pays, dont le Burkina Faso, ne pourront aboutir si leurs capacités ne sont pas renforcées au niveau national et local.

Au Burkina Faso, le ministère responsable de l'habitat et du développement urbain souffre de la faiblesse de ses effectifs en quantité et en qualité. Son effectif total ne compte en effet que 7 urbanistes, 8 architectes, 17 géomètres et ingénieurs-géomètres, quatre ingénieurs en génie civil, et 10 géographes spécialisés en aménagement et planification. Pourtant, il arrive fréquemment que les concours de recrutement de cette catégorie de personnels restent sans succès. Cela s'explique d'une part par la rareté de ces spécialistes dans le pays, et d'autre part par le fait qu'ils sont attirés par le secteur privé où les conditions de travail sont beaucoup plus favorables. Dans l'hypothèse même où le ministère parviendrait à recruter, ces spécialistes n'y resteraient que pour y gagner quelques années d'expérience avant de rejoindre le secteur privé.

A cela s'ajoute le vieillissement du personnel en fonction, dont un nombre important de cadres supérieurs spécialistes va partir en retraite dans les 10 ans à venir. Cela pose la question du renouvellement de ce personnel, et celle de sa « déconcentration » à l'échelon régional conformément à son organigramme pour qu'il assume pleinement la mission qui lui a été assignée.

rénovation urbaine a été exécuté à Ouagadougou, la capitale, qui jusqu'alors apparaissait comme un gros village.

L'Etat burkinabé a soutenu le financement d'opérations d'aménagement urbain en créant un compte spécial, le « compte d'opérations des lotissements des centres urbains et ruraux ». Pour le financement du logement a été créé le Fonds de l'Habitat visant à soutenir les démarches des services collectifs, des sociétés de promotion immobilière et d'une certaine catégorie d'agents de l'Etat.

Depuis 1996, on a assisté à un désengagement progressif de l'Etat du secteur de la production du logement au profit de l'initiative privée; d'où l'apparition progressive des sociétés privées de promotion immobilière.

En dépit de l'absence d'une stratégie d'ensemble dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme (la politique nationale de l'habitat et du développement urbain est en cours de validation), l'Etat affiche sa ferme volonté de jouer son rôle de principal aménageur. C'est ainsi que de grands projets urbains, comme le projet Ouaga 2000, l'aménagement de la Zone d'activités diverses (ZAD) et de la Zone d'activités commerciales et administratives (ZACA) ont été mis en chantier.

A partir de 2006, on assiste au renouveau du secteur de l'habitat et de l'urbanisme, avec la création d'un Ministère de plein droit pour le secteur, la création d'une Banque de l'Habitat et l'apparition de sociétés de promotion immobilière. L'adoption en 2006 d'une loi (N°017-2006/AN du 18 mai) portant Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso désigne le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS) comme les seuls documents d'urbanisme officiellement reconnus. La création du Ministère de

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_19044

